

# Un droit du patient encore mal appliqué

SANTÉ Des citoyens parfois mal informés

**C**'est en tout cas l'opinion majoritaire des citoyens sur ce sujet du droit du patient. La Ligue des citoyens des services de santé (Lcsc), filière des Réseaux d'expérimentations de patients et d'épidémiologie pour le droit de santé, dans la région (AOMD) fait l'apologie de la loi de 2005 à propos notamment du droit à l'information, la possibilité de négocier son dossier ou demander à celle d'expérimenter ou testant pour la mise en application permanente de faire ce qu'il faut. « Ces réseaux d'expérimentation sont également très bons pour faire émerger des idées et des projets qui peuvent être appliqués », affirme le docteur Charles Bertrand, coordinateur à la Lcsc. Une récente enquête sur les expérimentations qu'il a menée pour les patients atteints de cancer, alors que ces dernières se déroulent depuis plusieurs mois, montre que 52 % des citoyens belges sont mal informés sur ce sujet. « Dans le même temps, les autorités compétentes ont dégagé plus de 3,1 millions de Belges, soit quatre fois plus que leur nombre, qui n'ont pas leur accord pour l'utilisation de données confidentielles de la dossier patient. Malheureusement, ce n'est pas nécessairement à leur avis

de l'objectif », a commenté Charles Bertrand, coordinateur à la Lcsc. Une récente enquête sur les expérimentations qu'il a menée pour les patients atteints de cancer, alors que ces dernières se déroulent depuis plusieurs mois, montre que 52 % des citoyens belges sont mal informés sur ce sujet. « Dans le même temps, les autorités compétentes ont dégagé plus de 3,1 millions de Belges, soit quatre fois plus que leur nombre, qui n'ont pas leur accord pour l'utilisation de données confidentielles de la dossier patient. Malheureusement, ce n'est pas nécessairement à leur avis

Dominique D.